



Mon espace employeur : simple, rapide et sécuritaire!

Nous invitons les employeurs ou leur représentant à produire leur *Déclaration des salaires* en ligne dans notre nouvelle zone sécurisée et personnalisée Mon espace employeur!

Ayez en main les codes d'accès fournis dans les lettres d'invitation transmises récemment et rendez-vous au www.monespaceemployeur.ca.


Une fois inscrit, vous pourrez déléguer la production de votre *Déclaration des salaires* à une personne externe, par exemple à un comptable.

Il est également possible pour votre représentant (personne externe à l'entreprise) de s'inscrire à Mon espace employeur pour recevoir les principaux documents en matière de financement et assurer leur suivi ou pour produire uniquement la *Déclaration des salaires*. Pour ce faire, assurez-vous de lui faire parvenir vos codes sans tarder.

Vous n'avez plus vos codes? Appelez-nous au 1 844 838-0808.

Mon espace employeur : pour produire votre *Déclaration des salaires* en ligne, et plus encore!

CNESTT : porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

 Depuis le 1^{er} janvier 2016, vous pouvez vous adresser à une seule organisation pour vos demandes en matière de travail. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESTT) naîtra de la fusion de la Commission des normes du travail (CNT), la Commission de l'équité salariale (CES) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Cette nouvelle organisation offrira une porte d'entrée unique pour les services qui en découlent.

Tous les services actuellement offerts par les trois organismes seront maintenus après la création de la CNESTT.

Source : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail